

FLAMME D'AFRIQUE

Presse écrite
Radio
Vidéos
Photos
Internet
Multimédia

Les autres voix de l'Afrique

FEMMES EN AFRIQUE

Entre quête de leadership et violences

Une autre Francophonie est possible

Il y a eu des ratés, des improvisations et tous les tâtonnements qui peuvent accompagner les premiers pas d'une nouvelle aventure. La Francophonie en est à son 15e Sommet, depuis la première édition tenue à Versailles, en 1986, son espace formel de contestation vient de sonner ses premiers cris de ralliement. Non pas que les consciences viennent de se former et les Indignés de s'éveiller, mais que l'opportunité est offerte d'un sommet à Dakar, où le mouvement socialo-politique est assez fort pour engager cette dynamique active de contradiction, de dénonciation et de remise en question.

Le mouvement qui commence à prendre forme charrie des positions dont l'affirmation date. Le néologisme de François-Xavier Verschave, qui l'exprime depuis 1998, recouvrant tous les péchés de la France en Afrique à travers la «Françafrique», n'arrive pas avant Francophonie uniquement dans le dictionnaire. Sur les moteurs de recherche aussi. C'est dire sa prégnance.

La «Françafrique» fait partie de cet ordre d'exploitation, de prédation, de pillage et d'accaparement des richesses d'un continent dont la misère est structurée, régulée, organisée par des formules de mise en ordre du monde que la Francophonie couvre sans en faire perdre le sens des réalités.

Ce vent qui se lève sur le Sommet de Dakar en rappelle d'autres dont les prémices étaient tout aussi timides.

«Un autre monde possible», soutient le crédo altermondialiste depuis le début des années 2000. Il s'agit, pour les mouvements sociaux de par le monde, de penser et d'agir dans le ses rapports de solidarité, en rupture avec les logiques d'exploitation qui structurent la mondialisation.

Le vent de Dakar est encore d'un alizé qui ne perturbe ni le sommet ni le sommeil des «1%» rassemblés à Diamniadio. Les appels à la mobilisation lancés ici ou là ont eu du mal à faire écho au milieu du folklore et des débats de convenance. Les manifestations dont les programmes ont circulé ont eu des difficultés à se fixer, à mobiliser ou à se tenir. L'essentiel est que les contraintes d'aujourd'hui ne soient pas les limites de demain.

Le Contre sommet de la XVème édition du Sommet de la Francophonie, dont le manifeste des initiateurs est publié en page 8, rejoint une démarche qui a été à l'origine de ce périodique.

Flamme d'Afrique est publiée par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, depuis 2004, pour accompagner le mouvement social africain dans l'expression de ses idées alternatives pour un monde de justice sociale et de dignité humaine, un monde où les peuples solidaires participent à l'écriture d'une histoire qui n'est pas celle de la domination et de l'exploitation.

Dakar 2015 pose une pierre pour dire qu'«Un autre monde est possible en Francophonie». Peut-être que d'autres ont eu à le dire ailleurs. Dans deux ans, au prochain Sommet, ce Contre sommet de la Francophonie devra encore plus faire sens. Avec des solidarités positives Nord-Sud. ■

Tidiane KASSE



VOS RÉACTIONS NOUS INTÉRESSENT

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ET VOS IDÉES !

Parce que les voix de chacun comptent, nous vous invitons à prendre part aux échanges d'idées en rejoignant les groupes de discussions sur le site de Flamme d'Afrique. Postez vos commentaires et réagissez de vive voix aux débats !!!

www.flammedafrique.org



► COTE D'IVOIRE Politiques et décentralisation Les femmes, ces grandes oubliées

Dans les collectivités décentralisées (mairies, conseils généraux) les femmes sont loin d'être bien loties. En cause des politiques de décentralisation qui comportent des insuffisances dans l'élaboration des budgets locaux. Lumière sur une situation qui ne permet pas aux femmes d'être des actrices de décision dans les communautés et dans le processus de développement local.

■ **Abou TRAORÉ**

Gueyo, petite ville du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, est en fête ce samedi. Et pour cause, le maire a décidé d'offrir 10 millions de francs Cfa aux femmes pour entreprendre des activités génératrices de revenus. «*J'avais promis cette aide lors de ma campagne. Ce n'est pas la mairie qui l'offre mais ma personne pour aider mes administrées*», explique le maire Blé Sailli. A la question de savoir pourquoi ne pas puiser cette somme dans le budget de la municipalité, le maire répond sans ambages : «*Aucune dispositions législatives ne le permet. Chaque élu local peut adopter une politique individuelle à sa convenance envers les femmes, sans contrainte*», indique-t-il.

Ailleurs, au Conseil général de Korhogo, au nord de la Côte d'Ivoire, c'est à peine si une place de choix est accordée aux femmes, voire au chapitre genre. «*Quand nous mettons le chapitre Genre dans l'élaboration du budget, cela ne passe pas au niveau du ministère de l'Intérieur. Aucune loi ne nous l'exige*», explique le vice-président du conseil, M. Coulibaly.

Ainsi, on note un certain laisser aller dans la composition des budgets des collectivités territoriales. Une situation qui avait poussé la Direction de l'égalité et de la promotion du genre du ministère de la Solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, à organiser un séminaire, lors des campagnes pour les municipales, sur le thème : «*Genre et processus électoral : suivre les élections avec les lunettes et les écouteurs du Genre*». «*Pour la prise en compte du genre dans le budget et les programmes prioritaires de l'Etat, nous avons fait un grand pas parce l'Etat a commencé à faire des efforts dans la prise en compte du genre dans le budget et les programmes prioritaires.*

«*C'était une façon pour nous de dire aux candidats d'accorder une place à la femme dans leur programme, dans leurs instances de décisions pour qu'elle participe au développement aux côtés de l'homme. Cet appel a été entendu, puisque le président de la République a lui-même financé la campagne de toutes les femmes pendant les régionales et les municipales. Et nous ne baisserons pas la garde tant que le texte de loi sur les 30% des femmes à insérer dans les sphères de décision n'est pas adoptée par le gouvernement et votée par les parlementaires* », explique Mme Kaba Fofana, Directrice de l'égalité et de la promotion du genre au ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant.

Pour Mme Kaba Yaya Fofana, les élections locales sont très importantes, car elles participent au développement de la région. Mais, elle a regretté le fait que la gent féminine ait été absente dans ce processus de croissance économique, y compris pour les élections régionales où, sur un total de 659 candidats

têtes de liste, seules 36 étaient des femmes. Aux Municipales, sur un total de 84 têtes de liste, seules deux (2) femmes étaient du sexe féminin.

En vue de lutter contre cette discrimination, le ministère de la Solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant a introduit auprès du gouvernement, un projet de loi sur le quota de 30% en faveur des femmes aux postes de prise de décision.

LES VIDES COMBLÉS PAR LES ONG, CLUB SERVICES ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Dans la quasi totalité des collectivités locales, le constat est que la représentativité des femmes de même que les fonds alloués à la gent féminine est quasiment insignifiante. «*Dans le budget nous avons prévu une subvention de 4 millions aux femmes et aux jeunes. Soit 2 millions pour chaque entité. Cette subvention permettra aux femmes d'entreprendre des activités génératrices de revenus afin que leur autonomisation soit effective et surtout une réalité.*

Notre budget étant minime, nous sommes conscients que les 2 millions ne peuvent pas suffire. Nous nous appuyons donc sur des partenaires extérieurs qui ont promis de mettre 10 millions à la disposition des femmes d'ici peu pour rendre notre combat pour la femme autonome efficace», confie Mme Badouet, maire de Logoualé à l'Ouest du pays.

A l'Image de Logoualé, à Man, comme à Duekoué, etc., aucune ligne budgétaire conséquente pour la gent féminine. On table sur les aides des partenaires au développement comme le Pnud, l'Unfpa, l'Unicef, etc., pour des actions en faveur des femmes. C'est un secret de polichinelle que le Pnud, à travers la Côte d'Ivoire, mène diverses activités pour l'accompagnement d'initiatives promouvant le changement de mentalité en matière de genre par le pouvoir politique au plus haut niveau, appuie l'opérationnalisation de la politique genre et du plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325, et la finalisation de l'exercice de toilettage des textes discriminatoires envers les femmes ainsi que l'adoption de textes et de lois visant la promotion des femmes tel celui sur les quotas féminin.

L'Organisme onusien soutient également l'enquête budget tant au niveau national en vue de l'adoption de la budgétisation selon le genre, les initiatives de production de statistiques désagrégées selon les sexes, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale contre les Vbg, le renforcement de la mise en exergue de la thématique du genre dans la promotion de la protection et la gestion durable de l'environnement et de l'économie. Nombreuses sont les collectivités qui, pour ce faire, ont décidé de tisser des partenariats avec cer-

taines localités de pays développées afin de bénéficier de leurs aides matérielles et financières. A cet effet, le maire de Gueyo, par exemple, était en Chine au mois de juillet dernier afin de nouer des partenariats Nord-sud pour pouvoir développer des activités en faveur de la santé, la femme et l'enfant.

Dans de nombreuses localités du pays, le salut des femmes vient du Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire, qui a été mis en place en 2012 par la Première dame de Côte d'Ivoire, Mme Dominique Ouattara. Il permet aux femmes d'accéder facilement à des ressources financières à coût réduit et de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus. Le Fafci était doté d'un fonds de démarrage d'un milliard qui s'est accru progressivement pour atteindre 5 milliards de francs Cfa en 2014. Les conditions d'octroi sont particulièrement souples. Les femmes qui n'avaient pas d'épargne préalable ont pu bénéficier du Fafci. De plus, le taux d'intérêt est seulement de 1% Ttc par mois et les frais de dossier sont gratuits. L'accès à ces fonds se fait après une sélection.

A côté des projets et fonds, d'autres mécanismes existent tels que les institutions de micro finances en faveur des femmes sur le terrain.

LES AVANTAGES À INSCRIRE LES FEMMES DANS LES COLLECTIVITÉS

La non implication des femmes dans l'élaboration des budgets locaux prive les collectivités d'un potentiel économique important. En effet, les femmes ivoiriennes, selon une enquête des Nations unies, ont accompli des progrès considérables, surtout durant les deux dernières décennies où elles ont massivement contribué à l'édification du patrimoine familial.

Les hommes qui ont perdu leur emploi avec la récession économique ont, par la même occasion, vu leurs épouses, analphabètes ou non, jouer discrètement le double rôle de chef de ménage et de mère de famille.

Ainsi, les restaurants «africains» communément appelés «maquis» ont-ils fleuri dans les villes. Les commerçantes, les dactylographes et secrétaires ambulantes ont pris possession des rues et les trottoirs. Les femmes salariées ne négligent plus toutes ces activités informelles : elles sont nombreuses celles qui offrent des services tels que le petit commerce, la cafétéria, la couture, la coiffure, etc. Sur les 33 % de la population active que représentent les femmes en Côte d'Ivoire, 10 % sont dans la restauration.

Selon une étude réalisée par le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FaO), 700.000 Abidjanais se restaurent quotidiennement dans les «maquis». Le commerce des vivriers, des produits de pêche, des vêtements, constitue le domaine de prédilection des Ivoiriennes. Ce sont en effet les femmes qui assurent l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires. Ce commerce s'exerce avec les pays de la région, tels que le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Burkina Faso et le Mali.

On peut citer, en milieu urbain, la coopérative de ravitaillement des établissements sco-

Mme Jeannette Badouell - Maire de la commune de Logoualé

«Les subventions allouées aux femmes ne sont pas suffisantes»

La femme, pilier du développement de toute société est le plus souvent oubliée dans les programmes de développement des collectivités locales. Mme Jeannette Badouell, maire de la commune de Logoualé, à 700 km d'Abidjan, partage dans cet entretien de son expérience.

Quelle place occupe la femme dans votre plan de développement ?

Ma priorité c'est l'autonomisation de la femme. Elle occupe une place de choix dans mon programme. Je suis une femme, pas question de laisser la femme à la traîne.

Que prévoit la municipalité de Logoualé dans son budget pour l'épanouissement de la femme ?

Dans le budget, nous avons prévu une subvention de 4 millions aux femmes et aux jeunes. Soit 2 millions pour chaque entité. Cette subvention, pour nous, permettra aux femmes d'entreprendre des activités génératrices de revenu afin que leur autonomisation soit effective et surtout une réalité. Notre budget étant minime, nous sommes conscients que les deux millions ne peuvent pas suffire. Nous nous appuyons donc sur des partenaires extérieurs qui ont promis mettre 10 millions à la disposition des femmes, d'ici peu, pour rendre notre combat d'autonomisation de la femme plus efficace. En plus des appuis extérieurs que nous recherchons, nous saluons au passage la première Dame qui a prêté une oreille attentive à nos préoccupations lors de son passage ici à Logoualé. Déjà 20 femmes ont pu bénéficier de ses fonds et nous sommes en train de batailler pour qu'un grand nombre de femmes puissent avoir accès à cet argent.

Dans quel domaine, comptez-vous investir pour que les résultats escomptés soient atteints ?

Nous allons investir dans le domaine du vivrier pas parce que c'est le domaine le plus rentable. Mais aussi pour empêcher que nos forêts ne soient bradées. Nous allons donc donner les moyens aux femmes pour occuper rationnellement les forêts en faisant des cultures vivrières et des cultures pérennes. Nous allons investir dans ce secteur parce que Logoualé se veut le grenier régional en matière de vivrier. ■

Propos recueillis par A. TRAORÉ

laire en denrées alimentaires de Bingerville, les coopératives d'achat et de vente des produits vivriers d'Abobo-gare, d'Adjamé-Roxy, de Dabou, de Marcory, les coopératives de vente d'attikié de Blockaus et Yopougon-santé. En milieu rural, la coopérative de production et de commercialisation d'arachides et de maïs d'Akanzakro et les coopératives de produits vivriers et de maraîchers de Daloa et d'Azaguié. Parallèlement à ces groupements formels, se développent un grand nombre d'associations de femmes (environ 500) exerçant dans des secteurs variés : agro-alimentaire (production, commercialisation et distribution de vivriers), services (coiffure, couture, restauration), artisanat (fabrication de bijoux traditionnels, poteries, objets d'art, travail de raphia, d'osier...) ■

Participation des femmes aux instances de décision

Le double jeu des hommes politiques

L'approche genre dans la composition des personnels des institutions et administrations ivoiriennes est loin d'être une réalité. Malgré un arsenal de lois. Dix ans après l'adoption du protocole de Maputo, les statistiques disponibles affichent un déséquilibre insoutenable. Enquête.

«**P**rotocol de Maputo ? Je me souviens que nous utilisons le chapitre trois dans certaines de nos déclarations. Mais rares sont nos rencontres qui s'intéressent à cet accord ». Cette réaction de Marthe Coulibaly, ancienne Directrice Exécutive du Centre féminin pour la démocratie et les droits humains en Côte d'Ivoire est symptomatique de la conception générale des populations au sujet du protocole de Maputo.

Le Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, ou Protocole de Maputo, a été adopté le 11 juillet 2003, lors du second sommet de l'Union africaine à Maputo, au Mozambique. « Il s'agit d'un pas important dans le cadre des efforts faits pour promouvoir et assurer le respect des droits des femmes africaines. Le Protocole exige des gouvernements africains l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes », explique Traoré Nathalie, spécialiste des questions de genre, aujourd'hui basée à Bamako Mali.

Certains observateurs de la vie sociopolitique en Côte d'Ivoire reconnaissent qu'il y a eu des avancées pour la promotion de droits des femmes. Mais les Ivoiriennes sont conscientes que des batailles encore plus importantes sont à remporter. Les femmes savent que leur présence au sein des instances de prise de décision peut faire bouger les lignes. Mais comment parvenir à intégrer ces instances de prise de décision quand rares sont les femmes qui sont choisies par les hommes ?

«*Au niveau politique, en dépit des discours, l'on note encore une sous-représentation des femmes dans les instances de décision, à titre d'exemple, dans le Parlement mis en place par défaut en décembre 2011, sur 252 élus nous avons 26 femmes, soit un taux de 11%. En ce qui concerne le gouvernement de M. Ouattara, nous comptons 6 femmes sur un total de 36 ministres soit un taux de 14%. Comme on le voit, ces dernières sont encore à la traîne, laissant pratiquement le champ politique aux hommes. Pire, en dépit de leur contribution remarquable dans tous les secteurs d'activités économiques (primaire, secondaire et tertiaire), nos sœurs et mères sont toujours marginalisées* », relève Bamba Massany, secrétaire générale adjointe du Fpi, chargée de la Politique de la famille, de la femme et de l'enfant, lors de la Journée internationale des droits de la femme.

A l'en croire, cette sous-représentation est à l'origine d'un retard immense dans l'application des textes de loi pour la promotion des droits de la femme ratifiés par le pays au plan international et continental. Les nombreuses politiques pour "genrer" la Fonction publique, le Parlement et les instances de prise de décisions politique, économique et social n'ont pas encore porté de fruits.

Quel plaidoyer est fait au sommet de l'Etat pour l'application effective du contenu de l'accord de Maputo ? Au ministère des Affaires étrangères, l'on nous a dirigé vers le ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant, qui dit-on, gèrerait la question. En effet, le gouvernement ivoirien, après avoir adhéré au protocole a mis en place un département Genre au sein du ministère de la Da-

mille, de la femme et de l'enfant. Il existe, au sein dudit ministère, une Direction centrale dénommée Direction de l'égalité et la promotion du genre.

Le bilan, malgré quelques avancées, est loin d'être satisfaisant sur le terrain. «*En Côte d'Ivoire des choses ont changé mais beaucoup restent à améliorer. Nous avons une loi sur le mariage, nous avons une loi sur les mutilations génitales féminines même si elle est timidement appliquée. Si nous avons un document de politique genre, etc. Mais cela ne suffit pas, car les femmes en Côte d'Ivoire continuent d'être battues par leurs conjoints dans l'impunité totale. Les viols, le déni d'héritage continuent. Elles n'ont pas droit à la terre. Toutes ces choses doivent s'améliorer pour faire de notre pays un espace où on respecte tous les citoyennes et citoyens. Bref beaucoup reste à faire* », plaide cette activiste des droits des femmes.

Selon elle, plusieurs raisons justifient les freins à l'application des dispositions du protocole de Maputo. « *Les handicaps sont les mentalités des femmes et des hommes, ainsi que le contexte social. La méconnaissance des textes et lois, l'ignorance et la complexité des procédures judiciaires, la pauvreté des femmes et leur sous-représentativité dans les instances de décisions, sans oublier la non adéquation de certains textes juridiques internes avec le Protocole posent aussi problème. Le Protocole est en conflit avec le droit coutumier relativement aux règles qui régissent les questions de droits humains des femmes : mariage, divorce, répudiation, succession, accès à la terre, mutilations génitales féminines et autres pratiques néfastes* », fait-elle savoir.

A l'en croire également, « l'analphabétisme et la pauvreté des femmes constituent un handicap majeur à leur accès au service public de la justice. La faiblesse de la capacité des femmes à influencer les décideurs et à négocier leurs propres intérêts. Les avocats n'invoquent pas ou peu les dispositions du Protocole de Maputo devant les tribunaux au niveau national du fait de l'insuffisance de la formation et de la sensibilisation des praticiens du droit sur les textes relatifs aux droits des femmes.

L'insuffisance des ressources financières limite l'impact des campagnes de sensibilisation des Ong féminines qui travaillent au niveau local et national. Les statistiques disponibles affichent un déséquilibre insupportable de la réalité genre dans la gestion des institutions et administrations Ivoiriennes. Il persiste, dans les allées du pouvoir et des partis politiques, la tendance à accueillir avec un rictus moqueur ou avec un acquiescement poli et complaisant, la revendication d'intégration de l'approche genre dans la composition des personnels des institutions et administrations.

Cette tendance est révélatrice d'une méprise sur la finalité de la revendication qui ne vise pas à destituer l'homme de sa position actuelle ni à prendre sa place et à le reléguer à l'arrière-plan, mais à être à ses côtés pour une collaboration fructueuse pour le bien des deux composantes de l'humanité: homme et femme », déplore Charles Yaovi Djrekpo, ex directeur résident du National Democratic Institut en Côte d'Ivoire, dans la préface de l'ouvrage *Banque de données : représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, du*

Réseau des femmes des partis politiques de Côte d'Ivoire.

LE DOUBLE JEU DES POLITIQUES

Les textes juridiques visant la protection des droits des femmes en Côte d'Ivoire existent bel et bien. Ils sont insuffisamment appliqués ou mal appliqués, voire non appliqués.

Le décor planté par Mme Yoli bi Koné, coordonnatrice du Wanep-Ci est loin d'être reluisant. «*Les obstacles sont multiples dans une société à modèle patriarcal où les hommes sont très phalocrates quand il s'agit de femmes. Beaucoup de pesanteurs sociales freinent l'ascension des femmes en Côte d'Ivoire. La solution est simple, il faut une loi sur l'égalité homme-femme à tous les niveaux de la société. Cela aura pour conséquence la révision de certaines lois pour les rendre sensibles. Il ne faut pas se leurrer, l'écart hommes femmes dans les postes de décisions est tellement grand qu'il faudra pour une période donnée faire de la discrimination positive pour combler ce fossé. En politique surtout, il va falloir prendre des mesures comme modifier la loi sur le financement des partis politiques, le code électoral pour que la Cei n'accepte que des listes de candidatures qui comportent des femmes (non pas au bas des listes), que toute liste de candidatures soit zébrée (femme / homme), que les sociétés qui emploient plus de femmes aux postes de décisions voient par exemple leurs impôts baissés*», propose Mme Yoli Bi. Et de relever le double jeu du politique.

«*Le protocole insiste sur la protection des droits de la femme. Cette protection commence par l'harmonisation de nos lois internes sur la question. Est-ce que cela est fait ? Toutes nos lois sont muettes sur la question du genre alors que nous savons qu'il y a un déséquilibre entre hommes et femmes. Le gouvernement devrait être plus regardant sur la question et donner des signaux*», conseille-t-elle.

De nombreux gouvernements ont à leur sein désormais un ministère plein, en charge de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

La plupart ont adopté et mis en œuvre une Politique nationale genre, des Plans d'action nationaux sur la promotion des droits de la femme et de la famille, des Plans d'action nationaux sur la résolution 1325 des Nations unies, ainsi que des politiques sectorielles pertinentes dans le domaine de la protection maternelle et infantile.

Malgré le nombre accru de ratifications du Protocole et la multiplication d'initiatives en faveur de la dissémination de ses dispositions, de nombreuses femmes continuent d'être sujettes à diverses formes de discriminations et de violences.

Pour Me Soyata Maiga, Rapporteuse spéciale de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples sur les droits des femmes en Afrique, cela est dû à de nombreux facteurs : «*Pauvreté des femmes, analphabétisme, méconnaissance par les femmes de leurs droits, persistance des pesanteurs socio-culturelles et religieuses qui légitiment et tolèrent, partout, certaines formes quotidiennes de violence, la discrimination et la marginalisation de la femme et de la jeune fille dans la famille et la communauté ainsi que dans la sphère publique, etc.*», diagnostique-t-elle. ■

Abou TRAORE

Marguerite Yolibi - Coordinatrice nationale du Réseau Ouest africains pour l'édification de la paix

«Il faut une loi sur l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux de la société»

Peut-on parler de leadership féminin en Côte d'Ivoire ?

Absolument oui, si on se réfère à la simple définition du leadership qui est la capacité d'amener un groupe vers un but commun par le management. Bon nombre de femmes ont réussi à mener des groupes de femmes et d'hommes avec une vision. Les femmes du secteur vivrier l'ont montré avec brio. Les femmes dans les associations de la société civile aussi, pendant les différentes crises qu'a connues notre pays. Sans oublier les femmes en politique qui ont réussi à se faire élire en étant candidates indépendantes. Toutefois, il reste faible et pas suffisant en nombre pour changer significativement les choses de manière équilibrée entre hommes et femmes.

Quels sont les obstacles au leadership féminin en Côte d'Ivoire ? Quelles sont vos approches de solutions ?

Les obstacles sont multiples dans une société à modèle patriarcal où les hommes sont phalocrates quand il s'agit de femmes. Beaucoup de pesanteurs sociales freinent l'ascension des femmes en Côte d'Ivoire. Pour moi, la première solution est simple, il faut une loi sur l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux de la société. Cela aura pour conséquence la révision de certaines lois pour les rendre plus sensibles. Il ne faut pas se leurrer, l'écart hommes femmes dans les postes de décisions est tellement grand qu'il faudra pour une période donnée faire de la discrimination positive pour combler ce fossé. En politique surtout, il va falloir prendre des mesures comme modifier la loi sur le financement des partis politiques, le Code électoral pour que la Cei n'accepte que des listes de candidatures qui comporte des femmes (non pas au bas des listes), que toute listes de candidatures soit zébrées (femme/homme), que les sociétés qui emploient plus de femmes aux postes de décisions voient par exemple leurs impôts baissés.

Avec cette loi, il va falloir former et sensibiliser les femmes à occuper le devant de la scène car ce n'est pas facile de sortir de l'ombre quand on y a été maintenu depuis toujours. Il ne s'agit pas de promouvoir des femmes tiroirs dans le but de démontrer que les femmes sont incapables bien sûr. Il y a beaucoup de piste de solutions mais il faut commencer.

Dix ans après l'adoption du Protocole, la Côte d'Ivoire a-t-elle enregistré quelques avancées concrètes en matière de protection des droits des femmes ?

Je dirai oui, même si cela reste insuffisant. Nous avons une loi sur le mariage, nous avons une loi sur les mutilations génitales féminines même si elle est timidement appliquée, nous avons un document de politique genre, etc. Mais cela ne suffit pas, car les femmes continuent d'être battues par leurs conjoints dans l'impunité totale. Les viols, le déni d'héritage continuent. Elles n'ont pas droit à la terre. On continue à régler à l'amiable les bastonades quotidiennes des femmes, etc. Toutes ces choses interdites par le Protocole de Maputo.

Qu'est-ce qui bloque selon vous ?

Les mentalités des femmes et des hommes, le contexte social. Il s'agit de la méconnaissance des textes et lois, l'ignorance et la complexité des procédures judiciaires, les coûts élevés des procédures judiciaires, la pauvreté des femmes et leur sous-représentativité dans les instances de décisions, la non adéquation de certains textes juridiques internes avec le Protocole. Il faut dire que le Protocole est en conflit avec le droit coutumier relativement aux règles qui régissent les questions de droits humains des femmes : mariage, divorce, répudiation, succession, accès à la terre, mutilations génitales féminines et autres pratiques néfastes.

L'analphabétisme et la pauvreté des femmes constituent un handicap majeur à leur accès au service public de la justice. La faiblesse de la capacité des femmes à influencer les décideurs et à négocier leurs propres intérêts est à noter, entre autres.

Le gouvernement ivoirien joue-t-il réellement le rôle qui est le sien dans la promotion de ce protocole ?

Vous savez, le protocole insiste sur la protection des droits de la femme. Cette protection commence par l'harmonisation de nos lois internes sur la question. Est-ce que cela est fait ? Toutes nos lois sont muettes sur la question du Genre alors que nous savons qu'il y a un déséquilibre entre hommes et femmes. Le gouvernement devrait être plus regardant sur la question et donner des signaux forts. ■

Propos recueillis par
A. TRAORÉ

► COTE D'IVOIRE **Fistules obstétricales Le calvaire des femmes de la honte**

Dans les hameaux les plus reculés, elles appartiennent à un club de rejetées. Aucun homme ne voudra d'elles. Leur réputation de femme empestant l'urine et les excréments les précède. Les "femmes de la honte", exclues des cercles de danse et de réjouissance sont victimes de la fistule obstétricale.

« Il est très difficile pour moi de rester parmi mes amies. Je suis tout le temps obligée de rester dans mon coin. Puisque je fais tout sur moi sans que je ne m'en aperçoive. Mon ami avec qui je vivais m'a chassée et je vis seule », Mlle Doh Angèle, jeune dame, la trentaine révolue, rencontrée devant le Chr de Man, a du mal à contenir ses larmes. « Je me demande bien ce que j'ai pu faire à Dieu pour que je puisse souffrir de la sorte. Je ne peux plus aller où il y a beaucoup d'hommes de peur que les gens me huent. Je ne peux plus mettre les pieds dans mon village tant que je porterai cette maladie honteuse », se lamente-t-elle. Tout son espoir est fondé sur la prochaine caravane de soins en faveur des malades de fistules avec l'espoir d'être prise en compte par les médecins en charge de ce projet d'opération chirurgicale qui pourra lui redonner sa dignité.

En effet, la jeune dame souffre de fistule obstétricale et est devenue, depuis, un paria parmi les siens. Elle en veut à mort à la matrone qui lui a fait faire une fausse couche dans son village de Zealé. Elle explique qu'elle est obligée de laver les assiettes dans certains restaurants de la place, dans la discrétion la plus totale, pour pouvoir trouver de quoi manger le temps que la caravane revienne dans deux ou trois mois. Au dire des spécialistes de cette maladie, une des causes de la fistule obstétricale réside dans la pratique de l'excision. Le clitoris qui permet à l'organe de s'élargir pendant que la femme est en travail supprimé, le vagin perd son élasticité. Cela, suite à la cicatrisation de la plaie laissée lors de l'opération. « Le clitoris n'étant plus là, la partie cicatrisée est grattée par les cheveux de l'enfant qui cherche à sortir. Ce mouvement cause une plaie qui

s'infecte et devient donc un deuxième anus qui laisse couler les urines et les déchets », indique un médecin traitant.

A côté des femmes excisées, il faut également citer ces femmes qui vivent loin des centres de santé et à qui il arrive de porter pendant plus de deux jours la douleur de l'enfantement. « Ce ne sont pas seulement les femmes excisées qui sont victimes de cette maladie. Nous avons un réel problème dans nos villages. Dans le monde rural, les centres de santé sont pour la plupart éloignés des populations à plus de 25 à 30 km, voire plus. Et une femme qui est en travail ne peut pas être transportée dans une brouette ou sur une moto. Or c'est ce constat honteux que nous faisons dans notre pays. Les femmes en travail sont transportées souvent sur les motos et même dans des brouettes dans les centres de santé. Le résultat ne peut être que la mort de certaines parturientes ou au mieux la contraction de la fistule », poursuit notre interlocuteur. Elles sont donc nombreuses les femmes qui souffrent de cette maladie qui les rend encore plus vulnérables.

«MALADIE DE LA HONTEÉ

Les porteuses de fistules dégagent une mauvaise odeur. Elles sentent les urines et les déchets qui s'écoulent d'elles. « Une fois que la plaie occasionnée par les va et vient de l'enfant lors de l'accouchement est infectée, les parties intimes de la femme et son anus communiquent directement. Les urines et les déchets coulent sans qu'elle ne puisse s'en rendre compte. Ses dessous et son lit sont toujours mouillés. Elle dégage ainsi une odeur fort désagréable », fait savoir Monh Antoine, Directeur régional de l'Ong Gfm3. Celui-ci révèle le martyr au quotidien des

malades. « C'est un véritable calvaire que ces femmes-là vivent. C'est ce que les sociologues ont appelé une déshumanisation, c'est à dire que cette maladie déshumanise les femmes qui en sont victime. Voyez-vous, un enfant qui fait pipi sur lui, c'est compréhensible. Mais quand c'est une femme d'un certain âge, c'est incompréhensible même pour des intellectuels. Donc, toute de suite, une femme qui souffre de fistule est stigmatisée. Elle est marginalisée et s'autocensure parce qu'elle ne sait pas de quoi elle souffre. Elle ne sent pas bon. L'odeur nauséabonde qu'elle dégage fait qu'elle est véritablement exclue. Généralement, les gens conçoivent pour elles des cadres de fortunes où elles sont obligées de vivre », relève le spécialiste.

A l'en croire, cette maladie aujourd'hui appelée "maladie de la honte" et ou "maladie des pauvres", sévit en Côte d'Ivoire. Elle connaît même une véritable recrudescence après la crise que le pays, a connue parce que de nombreuses femmes accouchaient à la maison pendant cette période. Quand bien même il y aurait des centres de santé, explique-t-il, beaucoup de femmes hésitent encore, par peur, d'aller accoucher à l'hôpital. Une récente enquête des organismes des Nations Unies a fait cas de 1000 cas par an.

La fistule obstétricale est surtout répandue dans les communautés pauvres d'Afrique sub-saharienne et d'Asie du sud où l'accès aux soins obstétriques est limité. Près de deux millions de femmes vivent avec une fistule dans les pays en développement et quelques 50 000 à 100 000 nouveaux cas apparaissent chaque année.

LE POIDS DE LA TRADITION

Les malades de la fistule obstétricale sont des marginales quasiment honnies et bannies. D'ailleurs la première personne à les rejeter souvent, c'est justement le mari. Les maris ne supportent pas que leurs femmes soient devenues ainsi et sont les premiers à se débarrasser d'elle. Ils le font souvent avec la bénédiction de leurs parents. Les belles

familles encouragent à l'abandon de leurs belles filles sous prétexte que celles-ci sont maudites. N'oublions pas que souvent pendant l'accouchement, quand le travail s'avère plus difficile, les femmes sont accusées d'avoir trompé leur mari et sommées de dire la vérité ; on les accuse d'avoir une si terrible maladie parce qu'elles auraient insulté leur belle-mère ou qu'elles sont des femmes indignes. Tous ces préjugés qui entourent cette maladie en font un véritable calvaire.

Les femmes, les plus touchées vivent dans des zones rurales avec un accès limité aux soins médicaux. La pauvreté, la malnutrition, les mariages et les grossesses précoces, les services de santé déficients, sont des causes multiples à la base de la fistule obstétricale. Dans la région du Tonkpi, comme partout ailleurs, les femmes sont répudiées par la famille entière. Toujours selon Monh Antoine de l'Ong Gfm3, première organisation qui lutte contre cette maladie depuis 2008, certaines femmes ont failli se donner la mort vu l'humiliation dont elles étaient l'objet.

Au niveau de l'Etat, on a laissé le front de la lutte à l'Unfpa, tout en mettant à la disposition de cette structure un spécialiste en la personne de Dr Bilé. En effet, le gouvernement de Côte d'Ivoire a réussi à négocier une prise en charge qui est gratuite dans certains centres. Ailleurs, au Chu de Treichville par exemple, l'opération coûte entre 400 et 500 000 F. Elle peut atteindre 600 000 selon l'ampleur de l'orifice. Au Chr de Man, la maladie est prise en charge gratuitement grâce à l'Unfpa qui offre un plateau technique et forme progressivement les médecins.

Ce sont une centaine de femmes qui suivent régulièrement un traitement dans le centre de Man. « De janvier 2006 à avril 2007, ce sont 116 fistuleuses que nous avons eu à traiter, et plusieurs centaines d'autres sont en attente », indique Dr Bilé Kouamé, gynécologue obstétricien du Centre hospitalier régional de Man. ■

Abou TRAORÉ

► GUINEE **Quel leadership pour la femme guinéenne ?**

Les femmes sont généralement marginalisées dans nos sociétés contemporaines. Leur situation contraste depuis toujours et partout avec le rôle considérable qu'elles jouent au sein de leurs communautés d'appartenance. Les nombreuses initiatives prises çà et là, les multiples déclarations officielles faites en leur faveur ne semble gère changer leur statut de laissée-pour-compte. Cette discrimination est plus prononcée dans les pays émergents comme la Guinée que dans les démocraties avancées.

Pourquoi en est-il ainsi à un moment où la fête de la femme est célébrée avec de plus en plus d'éclats à travers le monde ? Comment peut-on raisonnablement expliquer cette situation des femmes face à l'enthousiasme grandis-

sant que suscite l'idée de parité homme et femme ? Telles sont, parmi d'autres, les questions pertinentes qui interpellent aujourd'hui les acteurs du monde, à commencer par les femmes elles-mêmes.

Faut-il conclure à l'inaptitude, voire à l'incapacité congénitale de la femme à assumer, à l'instar des hommes un rôle de leadership au sein de leurs communautés nationales et sur l'échiquier mondial ?

Une telle affirmation serait non seulement injuste mais aussi dangereusement réductrice du parcours accompli par les femmes dans leur émancipation. Que dire en effet, du nombre croissant de femmes présidentes de la République, fonctionnaires internationales, présidentes d'assemblée, etc. ?

Le rôle dévolu aux femmes dans les sociétés africaines par exemple est considérable. Mais il a été tantôt méconnu, tantôt omis, tantôt sous-estimé par les hommes. Il n'en demeure pas moins réel.

Les résultats déjà obtenus par les femmes sont édifiants. Cela dit, les femmes participent elles-mêmes de leur accession au leadership.

Quelles sont les raisons de cette attitude au demeurant masochiste ? Elles sont nombreuses et diverses. Elles varient beaucoup selon le contexte. Elles procèdent des systèmes éducatifs, des croyances religieuses et coutumières, voire d'une certaine acception tendant à confiner la femme soit dans les professions sélectivement ciblées soit dans l'art culinaire. ■

Docteur Makale Traoré
Présidente de REFEMP

«L'application de la loi dépendra aussi de l'investissement des femmes»

Directrice de campagne du candidat Alpha Condé au cours du deuxième tour de la présidentielle de 2010, juriste économiste, cheffe d'entreprise, Dr Makalé Traoré s'est désormais fixée pour objectif, la promotion du leadership féminin à travers le Réseau des femmes ministres et parlementaires de Guinée dont elle assure la présidence.

On ne vous perçoit plus en tant qu'une des leaders au féminin très connu dans notre pays. Pourquoi ?

Makalé Traoré : C'est vrai que j'ai été en politique pendant dix ans. J'en ai tiré des leçons. La principale c'est que la Guinée est instable. Et que le risque que court notre pays de basculer est très grand.

Donc parmi les priorités, il faut procéder à une hiérarchisation. Si le pays n'est pas stable, la vie politique ne peut pas être intéressante. Nous avons un président élu, une Assemblée, mais nous n'avons pas la stabilité. Au sortir de l'élection présidentielle, la plus difficile de l'histoire de notre pays, j'ai pensé que le combat qu'il y avait à mener, et qui était urgent, c'était le combat de la stabilité du pays. Je n'ai pas l'impression que les hommes politiques aient toute la dimension de cette problématique. Chacun se préoccupe de ce qu'il peut tirer tout de suite d'un fauteuil ou d'une position. Il faut des voix là aussi et c'est pour cela que je m'investis dans cette bataille.

Suite en page 3

Ces femmes qui ont marqué l'histoire de la Guinée

■ **Fatoumata KANTÉ**

La Guinée a connu des femmes qui ont porté haut le leadership féminin, au-delà même des frontières nationales. De la lutte pour la libération à l'indépendance de la Guinée, elles ont brillé par leur charisme et leur bravoure dans le combat pour l'émancipation de la femme guinéenne et africaine.

Née en 1926 en Guinée, Jeanne Martin Cissé a fréquenté l'Ecole normale d'institutrices de Rufisque, au Sénégal, au début des années 1940. Engagée

dans la politique à la fin de la même décennie, elle devient une alliée de Sékou Touré, premier président de la Guinée indépendante. Jeanne Martin Cissé est la première femme à avoir présidé le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a aussi été présidente du Mouvement panafricain des femmes et présidente de la Commission spéciale des Nations Unies contre l'apartheid. Elle a été arrêtée et détenue à Kindia par le Comité militaire de redressement national en 1984-1985, à la mort de Sékou Touré.

Si Jeanne Martin Cissé a su faire la

fierité de la Guinée sur le plan international, M'Balia Camara est l'une des femmes qui s'étaient impliquées dans la lutte pour la libération de la Guinée. Née en 1929, elle a été froidement assassinée le 9 février 1955 par le chef de canton de Labaya (Tondon), Almamy David Sylla.

Plusieurs autres femmes leaders se sont faites remarquer en Guinée, comme Loffo Camara, Mafory Bangoura.

Ces références, dont certaines ont connu une fin tragique, marquent encore en Guinée. ■

► GUINEE

Violence conjugale

Le silence coupable des femmes intellectuelles et... victimes

Les violence faites aux femmes, sont un phénomène quotidien qui n'épargne aucune couche sociale. Jusque dans des milieux insoupçonnés elles sont subies comme un fait normal ou avec lequel il faut vivre.

On les retrouve dans toutes les catégories sociales. De la vendeuse de piments, analphabètes et pauvres, à l'intellectuelle bardée de diplômes dont le compagnon n'est pas en reste et qui mordicus soutient que « sa » femme mérite souvent d'être... corrigée ! Toutes s'enferment dans le silence et vivent à huis clos les violences qu'elles subissent. C'est le cas d'une certaine Wido Rosaline Lama, officier de police au commissariat centrale de Siguiri, à plusieurs reprises brutalisée par son conjoint. « Pour ne pas casser la relation », dit-elle, elle a choisi la résignation, le silence jusqu'au jour où les menaces sont devenues insupportables. C'est alors qu'elle a décidé enfin de porter plainte « pour souffler un peu. Une histoire qu'elle raconte avec une dose de gêne, vu son statut dans la société.

Comme Wido Rosaline Lama, elles sont nombreuses à souffrir en silence, montrant l'image d'une femme forte tout étant en réalité au bord de la dépression nerveuse. Le sort décrit dans le récit de cette policière n'a rien de singulier. Il demeure au contraire partagé par un nombre de Guinéennes. Aux dires de Docteur Alpha Amadou Bano Barry, sociologue, professeur d'universités, la question de la violence conjugale ne fait pas partie de la politique publique. Car pour lui les femmes revendiquent tout, mais jamais une cause de violence n'a été dénoncée par elles. « Je n'ai jamais entendu un homme ou

une femme politique faire de cela un sujet de débat. Plusieurs informations non officielles font état de violences conjugales au sein des familles de ceux qui nous dirigent ou qui ont dirigé ce pays. En fait dans le paquet des droits que les femmes de Guinée revendiquent, il n'y a pas la question des violences conjugales. On parle surtout de la question de représentativité au niveau des Institutions. Bref, tout ce qui tourne autour des droits politique », a-t-il déploré.

En fait, tout se passe comme si le phénomène des femmes battues au foyer était l'une des pratiques des plus ordinaires au monde. Quelque chose de normal en somme, et qui ne serait surtout pas une quelconque violation des droits humains de la victime. Ce paradoxe, Fanta Oulen Bakary Camara, Directeur central de l'Office de protection du Genre, de l'enfance et des Mœurs (Oprogem), dit le constater lorsque « nous interpellons des hommes ayant frappé leurs femmes. Plutôt surpris, ils nous déclarent : « Mais c'est ma femme que j'ai frappée », comme si ce n'était pas un être humain, comme si c'était sa propriété privée ».

Une pluralité de facteurs est invoquée pour rendre compte de l'ancrage de cette pratique au sein de la société guinéenne. En tout premier lieu, un doigt accusateur est pointé sur les us et coutumes. Selon Mme Batouly Kaba, chef de la Division Genre au ministère des Affaires sociales, de la protection féminine et de l'enfance, ce sont ces conceptions socioculturelles qui font que les femmes victimes de violence de la part de leurs époux ne peuvent dénoncer leurs maris parce que, selon elle, « une femme d'une « bonne famille » et qui est « bien éduquée », n'aime pas être abandonnée à elle-même. Etre dans un foyer lui permet notamment de dis-



poser d'une « adresse » et d'accomplir son devoir en tant que femme musulmane.»

La religion aussi endosse une responsabilité. Mamadouba Bangoura, diplômé en franco-arabe et chercheur théologien tient des propos plutôt évocateurs. Se voulant moderne et cherchant à montrer que l'islam est favorable au respect des droits de la femme, il affirme sur la foi d'un hadith : « Un jour, un des disciples du prophète Mohamed (Paix et salut sur lui) est venu demander à l'envoyé de Dieu quels étaient les droits de la femme ? En réponse, le Prophète de lui dire en ces mots : « Tu dois la nourrir quand

tu te nourris, tu dois l'habiller quand tu t'habilles, ne frappe pas sa figure et ne lui dis pas les paroles grossières ».

Pour sa part, bien que ne spécifiant pas les violences faites aux femmes, le Code pénal guinéen peut néanmoins être invoqué par les femmes de Guinée qui subissent la tyrannie de leurs époux. Mohamed Camara, juriste constitutionnaliste, se basant notamment sur l'article 295 du Code pénal déclare : « Tout individu qui, volontairement, aura porté des coups ou fait des blessures ayant entraîné une incapacité de travail de moins de 20 jours, sera puni d'un emprisonnement de 16 jours à 2 ans et d'une amende de 50 000 à 200 000 francs guinéens, ou de l'une de ces peines seulement. S'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement sera de 2 à 5 ans et l'amende de 100 000 à 300 000 francs guinéens. Tout individu qui, volontairement, se sera rendu coupable de violences ou voies de fait susceptibles de causer une vive impression à une personne raisonnable sera puni des peines ci-dessus ».

Plus spécifique aux femmes, l'article 303 du même Code pénal dispose : « Quiconque aura volontairement porté des coups ou fait des blessures à une femme en état de grossesse ou nourrice, sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 50.000 à 300.000 francs guinéens. Quand les violences, les blessures ou coups auront été suivis de mutilation, amputation ou privation d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, le coupable sera puni de la réclusion criminelle à temps de 5 à 20 ans.

Si les coups, blessures, ou violences volontaires, exercés sans intention de donner la mort, l'ont occasionnée, le coupable sera puni de la réclusion criminelle à perpétuité. Les violences, coups et blessures volontaires entre époux sont punis suivant leur gravité, des peines prévues aux articles 295 à 298 du présent code. Toutefois, l'époux victime pourra arrêter les poursuites ou l'effet de la condamnation en accordant son pardon ».

Selon Pr. Hassane Bah, médecin légiste, chef de service de la médecine légale à l'hôpital national Ignace Deen de Conakry, « une personne sur quatre admises au service de la médecine légale, est une femme victime de violences au sein de son foyer ». Une tendance qui se confirme avec les propos de Mme Aissatou Barry, présidente de l'Association guinéenne des assistantes sociales, dont le Centre d'écoute a enregistré au compte de 2012 « 12.581 appels pour des cas de coups, blessures et bastonnades dont 80%, ou les femmes sont victimes ». ■

Fatoumata KANTE

«L'application de la loi dépendra aussi de l'investissement des femmes»


Suite de la page 2

Qu'en est-il du positionnement qui n'a pas été respecté par les partis à grande audience ?

Nous avons fait une campagne auprès de tous les états-majors quelques mois avant les élections législatives pour que les femmes soient bien positionnées, pas simplement qu'elles soient sur la liste électorale. On a même fait des campagnes de publicité dans les rues et on était pour une femme - un homme pour qu'elles soient bien positionnées. Nous avons regretté et condamné que les partis n'ont pas respecté cela et que la Ceni n'ait pas tiré les leçons de cela. Vous savez une loi ne sert à rien si elle n'est pas respectée.

Le premier président de la Guinée, on

peut lui reprocher de beaucoup de choses, mais tout le monde reconnaître qu'il a donné de la place à la femme. Le second président a tenu un langage qui ne valorisait pas la femme, cela a été dénoncé quand il a dit que pour lui la femme doit aller à la cuisine. Un tel propos du premier responsable du pays est regrettable. La troisième République ne fait pas mieux.

Etes-vous pour une loi qui exige obligatoirement le respect du quota des femmes ?

Je pense que la loi votée par le Conseil national de transition sur une obligation de 30% au moins est une avancée. Mais on dit au moins. Cette loi peut être améliorée. D'ailleurs, il y a une proposition dans ce sens qui parle de la parité. Le principe de la loi est général et impersonnelle. La loi est

au dessus de tout. Donc ceux qui pensent qu'il ne sert à rien de voter une loi ont tort. La loi est le point de départ de tout. Je ne suis pas pour la répression mais pour le respect de la loi et cela est possible. C'est-à-dire qu'il faut que les élus et la justice s'y mettent.

Comment appréhendez-vous la bataille pour la représentativité des femmes aux postes de décisions ?

Les postes de décision ne sont pas forcément les postes de ministre, de secrétaire générale et autres. Il suffit qu'il y ait un poste chapeauté par une femme. Elle peut être chef de quartier, chef de section, maire ou responsable de Crd. Comme il s'agit de poste électif, nous allons nous mobiliser pour qu'il y ait beaucoup de femmes candidates. Parce que la loi le permet et il faut profiter de cette brèche pour identifier le maximum de femmes qui soient candidates pour les élections locales et les accompagner pour qu'elles soient élues.

Quels sont à les plus grands écueils à franchir pour cela ?

Evidemment vous avez les pesanteurs culturelles. Ces pesanteurs culturelles avaient largement été soutenues sous la Deuxième République et elles reviennent au galop parce que la volonté politique n'est pas là. Deuxièmement il y a les finances. Les femmes ont peu de moyens financiers. Mais j'espère que les Guinéennes ont compris que la valeur d'un candidat, d'un bon responsable n'est pas forcément lié au volume d'argent qu'il peut distribuer ou posséder. Donc nous ferons une campagne autour de cela pour dire qu'on élit son programme, son engagement et sa crédibilité. Si ces éléments objectifs sont mis dans la balance, je pense que les femmes ont beaucoup de change. ■

Entretien réalisé par Fatoumata KANTE

► GUINÉE

Violence conjugale Une indifférence coupable



Le phénomène des violences conjugales, qui n'est l'apanage d'aucune société, mérite chez nous une attention bien particulière.

Au-delà des discours ou autres professions de foi à l'occasion de la fête des femmes, des actes concrets sont à poser. Il s'agit par exemple de renforcer l'environnement institutionnel et réglementaire pour efficacement protéger les victimes de violences conjugales. A souligner ici que même si les femmes sont en majorité les victimes, dans une certaine proportion, les hommes sont aussi quelque fois victimes.

Pour endiguer le phénomène et lutter contre la culture de l'indifférence qui prévaut chez nous, il nous apparaît important de définir ce phénomène.

La violence conjugale est, dans une relation privée ou privilégiée, une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre, une emprise, un conditionnement dont il est difficile de sortir lorsqu'on en est une des victimes.

Cette violence se caractérise par des coups de poings, gifles, blagues humiliantes, séquestrations, étranglements,

brûlures, coups de couteaux, fractures, sévices sexuels, sarcasmes, harcèlement, dénigrement, ordre contradictoires, éclat de voix, mépris, tortures, mutilations, roulette russe, menace, destruction de biens...

Cette violence n'est pas le résultat d'un simple conflit, ni un acte accidentel, pas plus qu'un symptôme d'une union en difficulté, c'est un comportement inacceptable qui tombe sous le coup de la loi. C'est abus de pouvoir dans une relation privée ou privilégiée ou l'un des partenaires utilise un rapport de force pour contrôler l'autre. Les faits ne sont pas isolés ou accidentels, la violence s'exerce sous différentes formes avec régularité. Ses comportements violents se multiplient et alternent avec des moments d'accalmie. Il s'agit d'un processus qui déstabilise la victime, et rencontre souvent l'incompréhension de l'entourage et des professionnels.

La violence conjugale bénéficie du secret du privé, ce qui permet aux auteurs d'asseoir leur contrôle dans l'impunité. Elle constitue la forme la plus

fréquente de violence envers les femmes. Elle fait partie de l'héritage patriarcal qui est caractérisé par le déséquilibre des rapports de pouvoir entre les sexes dans nos sociétés.

La violence masculine à l'égard des femmes a un coup social et économique dont l'ampleur est encore trop méconnue. Les conséquences de cette violence qui s'exerce encore en toute impunité sont multiples pour nos sociétés. La violence conjugale est question qui ne doit pas être considérée comme une affaire privée.

L'usage de cette violence est un obstacle à l'égalité en les hommes et les femmes, aux droits fondamentaux des femmes.

Raison pour laquelle, il revient au groupe de pression (association, ONG) à s'organiser pour sensibiliser, informer l'opinion et les pouvoirs publics sur le phénomène des violences conjugales. Nous sommes tous concernés.

A ce titre nous devons agir afin que progressivement, cette culture d'indifférence cède le pas à une active implication de chacun d'entre nous. ■

Dr Alhassane Makanera - Consultant justiste

«Il n'y a pas typiquement une loi qui parle de la violence conjugale en Guinée...»

Existe-t-il une loi qui condamne la violence conjugale en Guinée ?

Il y a des lois dans le Code pénal qui condamnent la violence faite aux femmes. Mais il n'y a pas typiquement en Guinée une loi qui parle de la violence conjugale directement. On parle globalement de violence exercée à l'endroit d'un tiers et le code pénal guinéen condamne fermement ces cas de violence. Dans l'application de la loi, les spécialistes prennent cette loi générale qui n'est pas spécifique parce qu'on entre dans le cadre de la violence et on l'applique. A ce niveau aussi, l'application pose problème compte tenu du frein culturel. Quoi qu'il arrive, il serait mal vu par la société qu'une femme porte plainte contre son mari pour quelque raison que ce soit. Ce poids joue sur la femme en matière d'exercice de ses droits. Ces textes sont en vigueur depuis la Première République.

Quand est-il alors de l'application de cette loi ?

Il faut lier ici ce qui est loi de la société moderne et tout ce qui est ici nos valeurs culturelles. Cela fait que finalement on banalise les violences que les femmes subissent. Il est nécessaire que les différentes parties s'impliquent dans une sensibilisation pour montrer que dans le monde moderne la femme a un statut particulier qui lui permet d'être protégé. Et qu'une société civilisée se reconnaît par la place qu'occupe la femme. Voilà le combat de la société universelle. La Guinée ne devrait pas rester à l'écart de cette vision universaliste du rôle et de la situation de la femme dans les sociétés modernes. Dans plusieurs parties de la Guinée, les coutumes font toujours droit, surtout à l'égard des femmes



Qu'est ce qui explique cela ?

En premier lieu on a dit l'impact culturel. Mais le deuxième et le plus important est l'absence de l'état dans ces localités. Sachez que l'Etat guinéen ne couvre pas l'étendue du territoire national. La présence de l'état peut matériellement se justifier à travers les gendarmes, les policiers ou les autorités locales décentralisées ou déconcentrées. Il faut tout pour qu'il y ait un service public. Dans la plupart des localités, quand vous quittez Conakry, on sent l'absence des services publics. Et lorsque l'Etat est absent qu'est-ce que vous voulez que cette société respecte ?

Je viens de Kouffé, une île située à quelques embouchures de Kamsar, il n'y a pas un mois. Cette île a plus de quatre mille habitants selon le recensement de 1996. Il n'y a pas de gendarme, ni de commissariat encore moins un hôpital. Je n'ai vu la présence de l'Etat qu'à travers un enseignant. J'étais logé chez le président de district. J'ai regardé le document administratif et j'ai compris que c'est lui qui représente tout dans cette localité. C'est un exemple parmi tant d'autres. À Kouffé c'est la population qui paye le seul enseignant de la localité. Si l'Etat n'a pas ses représentants dans un lieu comment voulez-vous qu'on applique la loi ? ■

Entretien réalisé par
Fatoumata KANTE



► CONTRE-SOMMET DE LA FRANCOPONIE

Néocolonialisme ! Plateforme pour un contre-sommet anti francophone à Dakar

La simple confrontation des discours et des actes permet de mettre à nu l'hypocrisie et la duplicité des dirigeants francophones, tous types confondus !

Après avoir accueilli, dans les conditions que l'on sait, deux sommets de l'Organisation de la conférence islamique (Oci), l'Etat du Sénégal s'apprête à récidiver avec la tenue de la XVème Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (Oif), prévue les 29 et 30 novembre 2014, à Dakar.

Ce « retour à Dakar », vingt-cinq ans après le premier Sommet francophone à se tenir hors d'Occident, offre l'opportunité aux Africains, largement majoritaires dans cette institution, de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre des résolutions de 1989. On nous avait assuré, en cette année commémorative du bicentenaire de la Révolution française, que la paix et la sécurité, la stabilité et la prospérité, l'unité et la solidarité, etc. seraient au « rendez-vous du donner et du recevoir de l'an 2000 », selon la formule perverse du « chantre de la Négritude », le francolâtre Léopold S. Senghor.

Dire que les « fruits français » n'ont pas tenu la promesse des « fleurs francophones » serait un cruel euphémisme... blanc ! Pour s'en convaincre, il suffit de comparer, à défaut de comptabiliser, ce que l'Afrique a « reçu » en échange de ce qu'elle a « donné », au cours du quart de siècle écoulé depuis lors.

Le rappel des termes de la Déclaration finale de 1989 est édifiant : considérant que la communauté ayant en partage l'usage de la langue française serait désormais « devenue une réalité politique, économique et culturelle fondamentale dans la vie de nos Etats [et] un facteur d'équilibre entre les Nations », les signataires réaffirmaient non seulement leur « volonté de développer cet espace commun de dialogue et de coopération multilatérale, solidaire et exemplaire, (...) par des actions concrètes et significatives, face aux multiples défis », mais aussi leur « engagement solennel de contribuer à créer un contexte économique international plus équitable, aux fins de promouvoir, dans les pays en développement [membres], un processus d'amélioration de leur situation économique ».

La résolution s'achevait sur une « incitation » adressée aux « autres instances internationales à partager [cette] volonté politique commune de créer et de développer une dynamique pareille (...) et d'œuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable dans le monde ».

La simple confrontation des discours et des actes permet de mettre à nu l'hypocrisie et la duplicité des dirigeants francophones, tous types confondus !

Commençons par la fin, c'est-à-dire par le plus important et le plus grave : en matière de paix et de sécurité, si avec l'Opération baptisée « Sangaris », la 5ème République Française en est aujourd'hui à sa cinquantième intervention militaire « post-coloniale » en Afrique dite francophone, soit en moyenne une expédition armée par an, il convient de souligner que celles des années 1990 à 2013 se sont avérées particulièrement dévastatrices et déstabilisantes pour l'ensemble de notre continent. De « Turquoise » lors du génocide manqué des Tutsi au Rwanda (1994), sous F. Mitterrand, à « Serval » au Mali (2013), sous l'actuel président F. Hollande, en passant par « Licorne » et « Harmattan », sous N. Sarkozy, qui ont abouti à la capture de L. Gbagbo et à l'assassinat de M. Kadhafi, en Côte d'Ivoire et en Libye (avril et octobre 2011 respectivement) ; sans compter le kidnapping suivi de déportation en Afrique du Sud du Président haïtien démocratiquement élu, J. B. Aristide, dans le cadre d'un complot franco-améri-

cano-canadien (2004), ainsi destitué pour avoir osé réclamer la restitution de la rançon de la première véritable abolition de l'esclavage dans les Amériques en 1804, ou bien la destruction au sol de la flotte aérienne militaire ivoirienne par l'aviation française, à Bouaké (2004), sous J. Chirac...

L'énumération n'étant pas limitative, l'on mesure aisément l'étendue et l'ampleur du chaos qui ont résulté de tels forfaits répétés, notamment en Libye et au Sahel. Aussi est-il légitime de se demander de quel « facteur d'équilibre » et de quelle sorte de « paix solide et durable » il s'agit !

En matière économique et financière, est-il besoin de rappeler l'humiliante dévaluation du franc Cfa, toujours à Dakar (1994), lorsque les « deux Michel » (Camdessus et Roussin) ont défait en une demi-journée les « quatorze Abdou » (Diouf), qui feignaient de s'y opposer ? Ou encore le rattachement honteux de la zone Cfa à l'Euro, lors du remplacement du franc français par la monnaie unique européenne en 1999 ? Tout cela confirme le statut de monnaie coloniale du franc Cfa ! Que l'on pense en outre à la mainmise des multinationales françaises sur les secteurs-clés des économies africaines captives (mines, électricité, eau potable, télécommunications, infrastructures, transports, banques etc.).

Et que dire alors de la menace de ruine générale, agricole, artisanale et industrielle, représentée par la signature prochaine des Accords inéquitables dits de « partenariat économique » (Ape) et que les peuples africains concernés dénoncent et rejettent massivement ? En dépit de cette opposition populaire, la Commission européenne s'obstine à tenter un passage en force, oubliant sans doute que ce qu'un chef d'Etat docile peut faire, un autre, indocile, pourra toujours le défaire...

En matière sociale et humanitaire, personne n'ignore que la totale liberté de circulation des capitaux et des marchandises, que va entraîner la mise en application de ces accords inégaux, n'aura jamais pour corollaire une égale liberté de circulation des personnes, à l'intérieur de cette prétendue « zone de libre-échange » eurafricaine... En témoignent autant la politique restrictive de délivrance des visas Schengen que les milliers de cadavres de jeunes africains qui dérivent sans fin en Méditerranée, dans la froide indifférence européenne !

DE QUI SE MOQUE-T-ON ET POUR QUI PREND-ON LES AFRICAINS ?

Toute vie vaut une autre vie, et tout humain est un être humain, unique et irremplaçable pour les siens. Autrement dit, en termes de droits et de devoirs fondamentaux, personne n'a plus de valeur qu'une autre personne. Et il est confondant de devoir rappeler de telles évidences, près de 70 ans après la proclamation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme...

C'est cependant en matière culturelle et linguistique que le caractère à la fois fallacieux et pernicieux des engagements officiels de 1989 saute aux yeux. En effet, tout en reconnaissant l'éducation et la formation comme « un domaine stratégique d'intervention » et prétendant donc travailler « à la préservation et à la diffusion tant de la langue française que des autres cultures et langues nationales », les autorités françaises continuent à imposer à leurs serviteurs africains le français comme seule et unique langue officielle et, par conséquent, de travail dans l'administration comme dans l'enseignement ! Or, cette langue n'est comprise (c'est-à-dire parlée, lue et écrite), dans le meilleur des cas, que par 5 à 10% de la population du Sénégal, qui se trouve être la plus ancienne colonie française en Afrique... Comment, dans ces conditions, s'étonner que les pays dits



francophones enregistrent les taux d'analphabétisme les plus élevés d'Afrique et que l'écrasante majorité d'entre eux soient des pays les moins avancés (Pma), et que tous se retrouvent au bas de l'échelle de l'indice de développement humain (Idh) du Pnud ?

N'est-ce pas, de surcroît, au nom de la « défense de la francophonie » contre une pseudo-menace anglophone soi-disant représentée par le Fpr, que le défunt Président Mitterrand a trempé jusqu'au cou l'armée française dans la perpétration du génocide rwandais ?

C'est pour toutes les raisons qui précèdent, et dont la liste n'est nullement exhaustive, que nous, patriotes et démocrates africains, du Continent comme de la Diaspora, toutes nationalités confondues, sans distinction ethnique ni raciale, de caste, de classe, de confession religieuse ou de conviction idéologique et philosophique, exprimons, au nom de l'ensemble des peuples africains debout et solidaires, les exigences suivantes :

1. Dénonçant la tentative de recolonisation armée poursuivie par la France et les Usa en Afrique, exigeons l'arrêt immédiat de l'opération « Barkhane » et le retrait total et définitif de toutes les bases militaires françaises pré positionnées sur notre continent ; ainsi que le maintien du refus catégorique du Conseil de paix et de sécurité (Cps) de l'Union Africaine (Ua) de l'installation d'unités d'Africom, de l'Otan ou de toute autre force armée étrangère sur le sol et l'espace maritime ou aérien africains ;

2. Exigeons de même l'arrêt inconditionnel et irréversible de toute fourniture d'armes, de munitions et/ou de financements, ouvertement ou secrètement, par des puissances non africaines au profit des divers groupes, milices, factions ou associations à caractère séditieux, séparatiste, ethnociste ou confessionnel, sous peine de gel des relations diplomatiques bi ou multilatérales ;

3. Exigeons en outre l'application effective des décisions de l'Union Africaine relative à l'urgente nécessité de créer une force armée autonome de réaction rapide et de déployer aussi rapidement que possible les Forces en attente, sous l'autorité conjointe du Cpas et de la Commission de l'Ua, qui seront également chargés de négocier les modalités d'une représentation permanente de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité de l'Onu ;

4. Disons non à la signature et à la ratification suicidaires des prétendus Ape, véri-

table association du cavalier et de la monture, et exigeons la suppression sans délai de la fiction juridique qu'est devenue la zone franc depuis la dissolution du franc français dans la devise européenne ; invitons par ailleurs les organismes sous régionaux africains comme la Cedeao à respecter les traités en vigueur, y compris les délais impartis pour le lancement d'une monnaie commune ouest-africaine souveraine ;

5. Exigeons la mise en œuvre d'un patriotisme économique appliquant le principe de la préférence africaine, dans tous les domaines d'activité, en particulier ceux relevant de la défense, de la sécurité et de la souveraineté nationales, à commencer par l'auto-suffisance alimentaire et énergétique ;

6. Enfin, last but not least, nous exigeons l'érection des langues africaines au statut de langues de travail officielles, reconnues par la Constitution, avec le droit à une alphabétisation initiale en langue maternelle, accompagnant une scolarisation obligatoire et gratuite pour tous les enfants africains, au même titre que l'accès effectif aux soins médicaux de base ; et ceci, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole de Maputo de l'Ua.

Les parties signataires de la présente plateforme considèrent que les Sommets dits francophones ne sont qu'un mauvais cirque destiné, principalement à couvrir et cautionner les abus de puissance multiformes du néocolonialisme français en Afrique, aujourd'hui placé sous la tutelle des Usa depuis sa réintégration dans le commandement de l'Otan ; et accessoirement à entretenir la corruption, la concussion et des trafics « français » en tous genres, à l'image du scandale du « Carrefour du développement » lors du sommet de Bujumbura...

C'est pourquoi, elles ont décidé de protester en masse et pacifiquement contre la tenue à Dakar du prochain sommet francophone et lancent un appel solennel à tous les patriotes et démocrates africains et d'ascendance africaine directe, ainsi qu'à l'ensemble des amis et alliés internationaux de notre cause, où qu'ils puissent se trouver, à se mobiliser et à s'organiser pour se joindre à ce mouvement d'envergure continentale et mondiale contre les crimes du néocolonialisme euraméricain et de ses suppôts locaux en Afrique.

La lutte continue ! ■

Par le Groupe d'initiative
Dialo DIOP
 Homme politique sénégalais
Moussa DEMBÉLÉ
 Economiste - Membre du
 Forum social sénégalais

➤ CONTRE-SOMMET DE LA FRANCOPONIE **Leur Sommet et le Nôtre**

Appel de la Commission scientifique du Front contre le Sommet de la Francophonie

La tâche des avant-gardes des peuples est d'ouvrir l'œil et d'interroger ce qui est réellement et dont on ne peut faire abstraction qu'en imagination. Comprendre les enjeux réels de ce Sommet de la Francophonie et de ses non-dits constitue la matière principale de ce Colloque auquel nous vous convions

Au-delà de la litote de circonstance et des circonvolutions coutumières, les Sommets de la Francophonie constituent une affaire de rapports de forces et de pouvoir d'injonction, ou des relations de commandement et d'obéissance entre partenaires de puissance très inégale, selon la logique froide et calculatrice des intérêts égoïstes des Etats, en proportion de leurs arguments économiques et financiers, budgétaires et commerciaux, industriels et bancaires, politiques et culturels, policiers, administratifs et militaires.

C'est la raison pour laquelle la tâche des avant-gardes des peuples est d'ouvrir l'œil et d'interroger ce qui est réellement, et dont on ne peut faire abstraction qu'en imagination. Comprendre les enjeux réels de ce Sommet et de ses non-dits constitue la matière principale de ce Colloque auquel nous vous convions. Il s'agit également de procéder à une démarche critique, autocritique et prospective, d'apprendre de nos fautes et de nos erreurs, de nos lâchetés individuelles et/ou de nos démissions collectives.

Le chemin est encore long, et il y a lieu de se mettre à la tâche sans tarder, à l'effet de partager les enseignements du présent et de

tirer les leçons pour l'Avenir.

Telles sont les missions que l'Afrique du futur assigne aux élites du présent, c'est-à-dire les intellectuels et chercheurs des peuples d'Afrique et diasporas africaines en général et les peuples des ex-colonies francophones d'Afrique en particulier, et les peuples de la Sénégalie singulièrement, et ce, un demi-siècle après les Indépendances.

Où en sommes-nous ?

Plus de 50 ans après les indépendances ouest-africaines francophones et non francophones, la question est posée.

Quid de l'enseignement supérieur et de la recherche dans nos pays, des réformes et des conditions d'études, de séjour, de travail et d'avancement ?

Quid de la souveraineté de nos Etats et de nos peuples sur les ressources humaines, minières, halieutiques et/ou stratégiques ?

Quid de l'Afrique des libertés, des Droits de l'homme, de l'égalité devant la Loi, de la démocratie, des inégalités sociales, de la culture et des mœurs, du respect de nos croyances, de nos religions et de nos cultes, de nos langues et nos coutumes, des solida-

rités sociales, des convergences culturelles, sociolinguistiques et autres ?

« Si nous dormons, nous sommes morts ! »

Nous le devons aux générations futures, qui ne sauraient nous le pardonner, de lever tous les obstacles connus et diagnostiqués *hic et nunc*, au lieu de leur léguer ingénument des faiblesses et des tares, peu importes par pusillanimité ou par excès d'égoïsme. Mais pourrions-nous seulement rester éveillés, vigilants et proactifs, etc., sans options lucides de vérité et de probité, bien loin de l'hypocrisie, des rapports de profit et de la dissimulation ou des montages de tous prétendus Grands de ce monde qui se jouent de nos destinées et sacrifient le futur de la sous-région et du continent ?

Ce sont les raisons pour lesquelles nous devrions garder la tête froide et lucide et commencer à nous concerter - en toute autonomie, en toute intelligence et en toute indépendance -, entre partis politiques et mouvements de la société civile, entre intellectuels et chercheurs organiques des peuples qui ont fait jusqu'ici les frais de la trahison des clercs et des élites irresponsables, égoïstes et/ou inconsistantes.

bles, égoïstes et/ou inconsistantes.

Partant, nous sollicitons votre participation active et vos conseils avisés pour évaluer rigoureusement les pas effectués dans tous les domaines depuis les indépendances, afin d'envisager ensemble l'avenir et le futur avec foi et courage.

L'Afrique n'a pas besoin de condescendance ni de tutorat impérial, mais seulement de prendre confiance en ses propres forces pour être en mesure de façonner notre avenir, au lieu de subir cette mondialisation agressive.

Ce que nous cherchons, en dernière analyse, c'est ni plus ni moins à opérationnaliser et à mettre en œuvre, la devise historique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar : « *Lux mea lex / Ma loi est d'être Lumière !* » à la faveur de ce Sommet de ce XVème Sommet des chefs d'Etat francophones, non par une envie quelconque de l'empêcher ou de le perturber, mais par souci d'exprimer la voix des peuples d'Afrique, dont la conscience la plus élevée demeure l'intelligentsia encore debout, qui emprunte les chemins d'un futur souhaitable parce qu'habitable ! Il s'agit, en effet, de « voir loin, voir large, analyser en profondeur, prendre des risques et penser à l'homme » (Gaston Berger).

C'est fort de ce constat que la Commission scientifique du Front contre-sommet, par cette présente, vous invite à participer à son Colloque international qui se déroulera du jeudi 27 au samedi 29 novembre 2014 à Dakar. Il portera sur le thème : « *Francité, Francophonie et Identités nationales* ». La Commission scientifique vous invite non seulement à participer activement, mais à contribuer matériellement et financièrement à la réussite de ce colloque.

Merci de nous faire parvenir d'ici vendredi 21 novembre 2014 votre engagement de participer à notre colloque et de nous donner éventuellement vos coordonnées.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez recevoir, chers amis, les compliments de la Commission Scientifique du Front Contre-sommet de la Francophonie, qui vous remercie d'avance et vous prie d'agréer l'expression de ses salutations distinguées. ■

Pour la Commission scientifique du Front contre le Sommet de la Francophonie

FLAMME D'AFRIQUE



15^e Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie
Dakar, du 24 au 30 Novembre 2014

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest et Flamme d'Afrique au Sommet c'est :

La production d'information

- 2 numéros de Flamme d'Afrique imprimés
- Deux versions en ligne des numéros imprimés
- Flamme d'Afrique multimédia (blog, tweets, posts sur Facebook et youtube)
- Flamme d'Afrique audiovisuel (débats radio et TV pluripays: Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal)

Un Carrefour d'échange au CESTI : thème « Femmes, médias et gouvernance »

- Deux heures de discussion avec des personnes ressources et des étudiants en journalisme.

L'animation d'un stand au Village de la Francophonie

- Une exposition de la production documentaire et médiatique de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest
- Un espace d'expression citoyenne sur la Francophonie et ses valeurs.

Restez informé et participez



www.flammedafrique.org



www.facebook.com/Flammeafrique



@Flamme_Afrique



www.youtube.com/panosao

- **Editeur**
Institut Panos Afrique de l'Ouest
- **Editorialiste**
Tidiane KASSE
- **Rédaction**
SENEGAL : Fatou Sagar DIOP
CAMEROUN : Hildegarde LOBE
Priscille Moadougou
COTE D'IVOIRE : Augustin TAPÉ
Abou TRAORE
GUINEE : Kadiatou Thierno DIALLO
Fatoumata KANTE
MALI : Alexis KALAMBRY
MAURITANIE : THIAM Mamadou
- **Maquette - Mise en page**
Alioune KASSE
- **Réalisation**
UEMM-IPAO